







## Vue d'ensemble sur les surfaces de promotion de la biodiversité sur terre assolée (document de travail)

Critères de décision	Jachère florale	Jachère tournante	Bandes semées pluriannuelles pour org. utiles	Bandes semées annuelles pour organismes utiles	Bandes culturales extensives	Ourllets sur terres assolées
						
	<i>Katja Jacot, Agroscope</i>	<i>Gabriela Brändle, Agroscope</i>	<i>Hans Ramseier, HAFL</i>	<i>Katja Jacot, Agroscope</i>	<i>Katja Jacot, Agroscope</i>	<i>Katja Jacot, Agroscope</i>
<b>Situation (OPD)</b>	Zone de plaine et de collines	Zone de plaine et de collines	Zone de plaine et de collines	Zone de plaine et de collines	Toutes les zones	Zone de plaine, de collines et zone de montagne I et II
<b>Exigences en matière de surface (OPD)</b>	-	-	Semis en bandes de 3 à 6m de large sur toute la longueur de la parcelle	Semis en bandes de 3 à 6m de large sur toute la longueur de la parcelle	-	Largeur max. moyenne de la bande: 12m
<b>Durée d'utilisation obligatoire (OPD)</b>	Min. 2, max. 8 ans (Le canton peut autoriser une prolongation)	Min. 1 an (au moins jusqu'au 15 février de l'année suivant l'année de contributions), max. 3 ans	Min. 100 jours, max. 4 ans (recommandé)	Min. 100 jours (pour les semis d'automne, au moins jusqu'au 2 juin de l'année suivante)	Min. 2 périodes de végétation	Min. 2 périodes de végétation
<b>Cultures préliminaires possibles (OPD)</b>	Terre assolée, cultures pérennes Le même emplacement ne peut être réaffecté à cette fin qu'à partir de la 3ème période de végétation.	Terre ouverte (sauf prairie artificielle), cultures pérennes Le même emplacement ne peut être réaffecté à cette fin qu'à partir de la 3ème période de végétation	Pas de consignes Le même emplacement ne peut être réaffecté à cette fin qu'à partir de la 3ème période de végétation	Pas de consignes Le même emplacement ne peut être réaffecté à cette fin qu'à partir de la 3ème période de végétation	Pas de consignes	Terre assolée, cultures pérennes Attention: déconseillé comme culture successive de jachères avec une forte densité de cardes
<b>Entretien (OPD)</b>	Coupe de nettoyage autorisée durant la 1 <sup>ère</sup> année en cas d'envahissement par des mauvaises herbes  Dès l'année suivant celle de la mise en place, fauche autorisée entre le 1er octobre et le 15 mars sur la moitié de la surface seulement  Travail superficiel du sol recommandé sur la surface fauchée	Coupe autorisée entre le 1er octobre et 15 mars  Travail superficiel du sol recommandé sur la surface fauchée	Coupe de nettoyage autorisée durant la 1 <sup>ère</sup> année en cas d'envahissement par des mauvaises herbes  Coupe autorisée à partir de la 2ème année de plantation, entre le 1er octobre et le 1er mars, sur la moitié de la surface  Travail superficiel du sol recommandé sur la surface fauchée	Coupe de nettoyage autorisée en cas d'envahissement par des mauvaises herbes	-	La moitié de l'ourlet doit être fauchée une fois par an (recommandation : dans le sens de la longueur).
<b>Adaptations aux sites avec haute pression de mauvaises herbes</b>	Difficile	Moins problématique en raison d'une durée plus courte	Difficile	Moins problématique en raison d'une durée plus courte	Difficile	Moins problématique en raison de la proportion importante de graminées dans le mélange
<b>Risque d'infestation de campagnols pour les cultures à proximité</b>	élevé	plus élevé	plus élevé			plus élevé

Charge de travail (p. ex. lutte contre les néophytes/les plantes problématiques, coupe d'entretien)	30 – 50 h /ha et année	30 – 50 h /ha et année	30 – 50 h /ha et année	30 – 50 h /ha et année	30 – 50 h /ha et année	30 – 50 h /ha et année
Critères de décision	Jachère florale	Jachère tournante	Bandes semées pluriannuelles pour org. utiles	Bandes semées annuelles pour organismes utiles	Bandes culturales extensives	Ourlets sur terres assolées
<b>coût de la semence</b>	Vers. de base: env. 1'000 CHF / ha Vers. complète: env. 1'600 CHF / ha	Vers. de base: env. 650 CHF / ha Vers. complète: env. 700 CHF / ha	env. 1'000 CHF / ha	Version de base: env. 550 CHF / ha Version complète: env. 650 CHF / ha Organismes utiles, cultures d'été: env. 700 CHF / ha Organismes utiles, cultures d'hiver: env. 950 CHF / ha Chou: env. 1'250 CHF / ha	-	Mélange sec: env. 2'900 CHF / ha Mélange humide: env. 2'200 CHF / ha
<b>indemnité financière</b>	3'800 CHF / ha /a  Mise en réseau: 1000 CHF / ha / a	3'300 CHF / ha /a  Mise en réseau: 1000 CHF / ha / a	3'300 CHF / ha /a	3'300 CHF / ha /a	2'300 CHF / ha /a  Mise en réseau: 1000 CHF / ha / a	3'300 CHF / ha /a  Mise en réseau: 1000 CHF / ha / a
<b>Expérience requise pour le mise en place de ce type d'SPB</b>	<b>+++</b> (L'expérience est très importante. Lors de la 1ère installation, il vaut la peine de demander conseil ou de faire un essai sur une partie de la surface.)	<b>++</b> (les éléments annuels réussissent plus facilement)	<b>+++</b> L'expérience est très importante. Lors de la 1ère installation, il vaut la peine de demander conseil ou de faire un essai sur une partie de la surface)	<b>++</b> (les éléments annuels réussissent plus facilement)	<b>++</b> L'expérience est très importante. Lors de la 1ère installation, il vaut la peine de demander conseil ou de faire un essai sur une partie de la surface)	<b>++</b> L'expérience est très importante. Lors de la 1ère installation, il vaut la peine de demander conseil ou de faire un essai sur une partie de la surface)
<b>Semences autorisés</b>	<u>Version de base ou version complète:</u> Les versions complètes ne développent leur plein potentiel <b>uniquement</b> sur les surfaces où la pression des mauvaises herbes est faible ; sinon, choisir plutôt la version de base.	<u>Version de base ou version complète:</u> Les versions complètes ne développent leur plein potentiel <b>uniquement</b> sur les surfaces où la pression des mauvaises herbes est faible ; sinon, choisir plutôt la version de base.	<u>Actuellement seulement un mélange autorisé: Bandes semées TO pluriannuelles</u>	<u>Bandes semées VB annuelles,</u> <u>Bandes semées VC annuelles</u> <u>Bandes semées chou annuelles</u> <u>Bandes semées CE annuelles</u> <u>Bandes semées CH annuelles</u>  Les versions complètes ne développent leur plein potentiel <b>uniquement</b> sur les surfaces où la pression des mauvaises herbes est faible ; sinon, choisir plutôt la version de base.	Pas d'ensemencement	<u>Mélange ourlet humide</u> emplacements humides et plutôt ombrageux <u>Mélange ourlet sec</u> emplacements plutôt ensoleillés, sols drainants
<b>Imputable à la part appropriée de SPB sur l'exploitation</b>	oui	oui	oui	oui	oui	oui